



### Questionnaire (acteurs non-étatiques)

Le Rapporteur Spécial apprécierait recevoir des réponses aux questions suivantes :

1. Veuillez décrire le rôle et les responsabilités de votre organisation dans le secteur de l'approvisionnement en eau et d'assainissement.
2. Comment un cadre réglementaire (p.ex. législatif, institutionnel, politique) et des entités peuvent-ils contribuer à réaliser les droits à l'eau potable et à l'assainissement ? Veuillez donner des exemples.
3. Le contenu normatif et les principes relatifs aux droits à l'eau potable et à l'assainissement sont-ils, en général, représentés dans les cadres réglementaires ? Comment évaluez-vous le cadre réglementaire dans votre pays à cet égard ? Veuillez donner des exemples d'autres pays, si possible.
4. Veuillez donner des exemples de situations où le manque de régulation ou une régulation inadéquate du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement pourrait éventuellement mener (ou a déjà mené) à des violations des droits à l'eau et à l'assainissement.
5. Quels sont les principaux défis ou obstacles à l'incorporation des normes et principes relatifs aux droits à l'eau potable et à l'assainissement dans les cadres réglementaires ?
6. Veuillez donner des exemples spécifiques de bonnes pratiques où, grâce à un cadre réglementaire respectueux des droits humains, un cadre réglementaire a mené à la réalisation progressive des droits à l'eau et à l'assainissement.
7. Les acteurs non-étatiques ont la responsabilité de respecter les droits à l'eau potable et à l'assainissement et d'exercer diligence en matière des droits humains dans leurs activités. Comment un cadre réglementaire devrait-il refléter cette responsabilité ? Veuillez donner des exemples.
8. Quel modèle de mécanisme réglementaire faciliterait un respect plus fort des droits humains de la part des fournisseurs de services ? Pourquoi ? Quels sont les avantages et les désavantages d'avoir un organe régulateur indépendant et autonome ?
9. Quels mécanismes devraient exister pour assurer que les besoins de certaines populations, surtout celles dans les situations les plus vulnérables, sont représentés et pris en considération dans le cadre de la régulation des services d'eau et d'assainissement ? Veuillez donner des exemples positifs et négatifs.

10. Quelles mesures pourraient contribuer à ce qu'un cadre réglementaire promeuve la transparence et lutte contre la corruption dans le secteur de l'approvisionnement en eau et d'assainissement ?

### **I. Soumission des réponses**

Les soumissions doivent être adressées de préférence par courriel à : [srwatsan@ohchr.org](mailto:srwatsan@ohchr.org) , ou par voie postale à :

Rapporteur spécial sur les droits à l'eau potable et à l'assainissement  
ONUG-HCHD  
CH-1211 Genève 10  
Suisse  
Fax : +41 22 917 9006

Les soumissions doivent être reçues au plus tard le **7 avril 2017**.

En raison d'une capacité limitée en matière de traduction, vous êtes priés de répondre au questionnaire en anglais, français ou espagnol.

Sauf demande expresse contraire, toutes les soumissions seront rendues publiques et affichées sur le site web du Rapporteur spécial à l'eau et à l'assainissement : [www.ohchr.org/srwaterandsanitation](http://www.ohchr.org/srwaterandsanitation)